



La note précise les conditions de fourniture des certificats médicaux et autres documents liés à la santé pour les inscriptions aux activités sportives.

Gymfit, Randos, Marche nordique, Yoga, Qi-gong, Zumba enfants, Hip-hop, Gymnastique Artistique (GA)

Mineurs (Nouvel inscrit ou renouvellement de la licence)

Possibilité :

- de fournir un certificat médical,
- ou de remplir le questionnaire de santé UFOLEP mineurs avec les dispositions suivantes :
 - Si réponse **NON** à toutes les questions, le responsable légal remplit l'attestation de la fiche d'inscription et le certificat médical n'est pas nécessaire,
 - Si réponse **OUI** à une ou plusieurs questions, un certificat médical est nécessaire.

Majeurs :

Renouvellement de la licence pour un demandeur déjà licencié la saison précédente :

Possibilité :

- de fournir un nouveau certificat médical,
- ou de remplir le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa 15699*01) avec les dispositions suivantes :
 - Si réponse **NON** à toutes les questions, l'adhérent remplit l'attestation de la fiche d'inscription et le certificat médical n'est pas nécessaire,
 - Si réponse **OUI** à une ou plusieurs questions, un nouveau certificat médical est nécessaire.

Nouvel inscrit : un certificat médical est nécessaire.

Volley

Renouvellement de la licence pour un demandeur déjà licencié la saison précédente :

Possibilité :

- de fournir un nouveau certificat médical,
- ou de remplir le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa 15699*01) si le certificat médical antérieur date de moins de 2 ans et 11 mois avec les dispositions suivantes :
 - Si réponse **NON** à toutes les questions, l'adhérent remplit l'attestation de la fiche d'inscription et le certificat médical n'est pas nécessaire,
 - Si réponse **OUI** à une ou plusieurs questions, un nouveau certificat médical est nécessaire.

Nouvel inscrit : un certificat médical est nécessaire.

Questions pratiques

Un dossier d'inscription n'est complet que si la fiche d'inscription est accompagnée soit d'un certificat médical soit de l'attestation (en bas de la fiche d'inscription)

Règles concernant la fourniture des certificats médicaux :

- Datés de moins de 11 mois (et non 12 afin de tenir compte du temps d'enregistrement).
- Attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée en compétition (volley).

Règles concernant le questionnaire de santé :

Les renseignements portés sur le questionnaire de santé sont de l'exclusive responsabilité de l'adhérent majeur ou du représentant légal. Celui-ci renseigne et conserve son questionnaire, il n'a pas besoin de le transmettre à l'association.

En cas de déclaration erronée ou fautive de sa part, en aucun cas l'association et ses dirigeants ne seront tenus pour responsables.